



Syndicat Mixte du SCOT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 février à 18h, le Comité syndical, dûment convoqué, par courrier du 07 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, au 2 rue du Gaz à Carmaux, sous la Présidence de Monsieur Bernard BOUVIER. Monsieur Didier SOMEN est secrétaire de séance.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaire 2025

Référence : 2025/02/13-01

Titulaires en exercice : **28**

Délégués avec pouvoir : **0**

Titulaires présents : **18**

Suppléants présents : **1**

Voix délibératives : **19**

Titulaires présents : 18

Jean-Louis BARRAU, Jean-Marc BALARAN – Thierry CALMELS, Jean-Claude CLERGUE – Jean-Marc ESCOUTES – Roland MERCIER – Didier SOMEN – Rosanne TAGLIAFERRI – Françoise BARRAU – Christine DEYMIE – Guy GAVALDA – Myriam VIGROUX – Claude BLANC – Bernard BOUVIER – Jean-Christian BOHERE – Alex BRIERE – Sylvie GRAVIER – Bernard TRESSOLS.

Suppléants présents avec voix délibératives : 1

Françoise EMERIAUD.

Titulaires et suppléants excusés : 3

Jean-Louis BOUSQUET, Denis MARTY, Sonia MUNOZ.

Au vu des articles L4311-1, L3312-1 et L2312-1 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'Administration Territoriale de la République, Monsieur le Président rappelle l'obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants de tenir un débat au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires.

Bernard Bouvier présente les perspectives 2025, avec le maintien du temps d'intervention d'Emmanuelle SUBSOL-Le Bordays pour le suivi du SCOT, soit 40 jours d'animation. Ces jours d'intervention sont susceptibles d'évoluer lors du démarrage effectif de la révision du SCOT. La cotisation des membres pour 2025 doit être équivalente à celle de 2024 afin d'équilibrer le budget et préparer l'avenir, notamment la prochaine révision du SCOT.

Pour 2025, la cotisation des membres est proposée à 0,30 €/habitant. La cotisation 2025 des EPCI membres pourrait être la suivante : pour le Carmausin Ségala, $30\,762 \times 0,30 \text{ €} = 9\,228,60 \text{ €}$, pour Val 81, $5\,662 \times 0,30 \text{ €} = 1\,698,60 \text{ €}$, pour le Cordais et Causse, $5\,500 \times 0,30 \text{ €} = 1\,650,00 \text{ €}$.

Monsieur le Président invite ensuite les Délégués à débattre des orientations et à exprimer leurs propositions pour le budget principal 2025.

Le Comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président, à la majorité des membres présents ou représentés :

DECLARE avoir débattu des orientations pour 2025

DONNE acte au Président de la tenue de ce débat.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

Certifié conforme,
Le Président, Bernard BOUVIER

Le secrétaire de séance,
Didier SOMEN

Affichée et publiée sur le site internet le :



